

A Tomblaine, un énorme travail des élus locaux a été fait pour obtenir que soit classé en ENS (Espace Naturel Sensible)

les deux îles du Foulon et de l'Encensoir. Ce sont ainsi 17 hectares de nature protégée, qui offrent un véritable poumon

vert au coeur de l'agglomération. Une grande diversité de la faune et de la flore, des oiseaux, des mammifères, des castors,

C'est une énorme chance pour la ville de Tomblaine que d'avoir réussi à préserver ce havre naturel...

Malheureusement, il arrive encore que des particuliers, voire des entreprises-voyous, y viennent en voiture, dans le seul but

de déverser leurs ordures ou déchets de chantier, par facilité et aussi pour échapper à la redevance qu'ils auraient à payer

dans une déchetterie prévue à cet effet...

Ainsi, lundi 25 septembre à 18h45 une personne avec une camionnette Ford blanche a été vue par cinq témoins, en train de

vider son véhicule de ses déchets (végétaux et déchets de chantier) sur l'île de l'Encensoir. Il faut savoir qu'à l'entrée du chemin

d'accès (non autorisé aux véhicules), un panneau stipule très clairement l'interdiction formelle de déverser des ordures.

Manque d'éducation ? Bêtise humaine ? En tous les cas c'est pitoyable et honteux.

Ce monsieur doit savoir qu'il a été pris en photo par les témoins : lui et son véhicule et donc sa plaque d'immatriculation.

Les faits sont encore plus graves, parce qu'on est sur un site classé Espace Naturel Sensible.

Les services municipaux, après avoir également pris des photos, ont mis une grande partie de

la journée d'hier, pour nettoyer

le site. Un procès-verbal a été dressé à l'encontre de la société propriétaire du véhicule et une plainte a été déposée au commissariat

de police, à l'encontre de la personne (qui a été photographiée « en pleine action délictueuse »), pour qu'elle puisse être sanctionnée

et que lui soient facturés les frais inhérents au nettoyage du site.

En espérant, qu'une fois de plus, cette affaire ne soit pas classée sans suite !



